

Maître Eolas : la fin du compte



Le juriste le plus connu du web ferme son compte Twitter. Condamné à 2.000 euros d'amende avec sursis et 5.000 euros de dommages et intérêt pour injure et diffamation envers envers l'Institut pour la justice (association qui prône un durcissement de la politique pénale), il a décidé de quitter les réseaux sociaux dans la foulée.

L'avocat-blogueur a prévenu, il ne fera aucun commentaire. Le tribunal de Nanterre l'a condamné à 2.000 euros d'amende avec sursis et 5.000 euros de dommages et intérêts pour "injure" et "diffamation".

Il n'était pas présent au moment de l'énoncé du délibéré. En novembre 2011, il avait critiqué acridement l'association. L'IPJ avait lancé une pétition contre le laxisme judiciaire, recueillant 1,7 million de signatures. Maître Eolas mettait en doute ce décompte et s'opposait aussi aux positions de l'IPJ.

Dans un communiqué, l'Institut pour la justice s'est de son côté, réjoui :

L'Institut pour la Justice, think thank citoyen oeuvrant pour une justice plus protectrice des citoyens et plus équitable à l'égard des victimes, se réjouit de voir son honneur, son intégrité et son honnêteté rétablis à la suite de cette condamnation.